

# PROJET DE DELIBERATION

## COMMUNES ou COLLECTIVITES LOCALES

Projet de délibération pour l'adhésion du  
« Nom de la Collectivité »  
ou  
« Nom de la Commune »  
à l'association nationale "Ville et Aéroport"

Rapporteur : .....

Créée en février 2000 sur l'initiative de Jean-Pierre BLAZY, Député-Maire de Gonesse, l'association "Ville et Aéroport" poursuit un triple objectif

- Promouvoir le développement durable autour des aéroports,
- Améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires,
- Favoriser une plus juste répartition des retombées économiques générées par l'activité aéroportuaire.

Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, les membres adhérents de l'association "Ville et Aéroport" souhaitent développer entre eux et grâce à l'association des liens étroits en terme d'informations et d'échanges d'expériences locales et mettre en oeuvre une action concertée auprès des pouvoirs publics et des acteurs économiques en France et en Europe concernés par le transport aérien.

La charte de l'association "Ville et Aéroport", jointe à la présente délibération, définit les objectifs précis que se sont assignés les membres fondateurs de ladite association. Le siège de l'association "Ville et aéroport" est fixé en Mairie de Gonesse, Hôtel de Ville, 66 rue de Paris 95 500 Gonesse.

Suite à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de l'association en date du 7 avril 2004 et conformément aux statuts de l'association, le montant des cotisations pour les communes adhérentes est fixé à 0,08 euros par habitant au dernier recensement ou le montant des cotisations pour les collectivités locales est fixé à 6500 euros.

Je vous demande bien vouloir délibérer afin d'autoriser l'adhésion de «Nom de la Collectivité» ou «Nom de la Commune» à cette association et de verser une cotisation de 6500 euros ou une cotisation correspondante à 0,08 euros par habitant, pour l'année 2012. Les crédits sont inscrits au budget 2012 au chapitre ..... compte .....